



## séparation de couple en concubinage, droits pour pension alimentaire

Par **marie2**, le **04/01/2010 à 17:08**

Je suis séparée depuis mai 2007, je vivais depuis 21 ans en concubinage, nous avons vendu notre maison, partagé 50% chacun. Nous ne sommes jamais allé voir d'avocat, et la pension a été fixé environ à 10% du salaire pour chaque enfant par le père. Je suis la mère et j'ai la garde des enfants, je gagne 1500 euros/mois et la pension est de 500 euros.

Je suis un peu soucieuse pour l'avenir, les frais exceptionnels chiffrent vite (appareil dentaire, location d'instrument de musique qui augmente etc...) De plus je suis en Haute Savoie ou la vie est particulièrement chère. Devrais je aller voir un avocat? devrions nous établir des documents écrits? si je suis en difficulté financière quels sont mes recours? est t'il trop tard après 2 ans?

Merci de votre réponse

Par **Laure11**, le **04/01/2010 à 22:00**

Bonsoir,

Je vous conseille vivement de saisir par courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance.

Un avocat n'est pas nécessaire.

Cordialement.